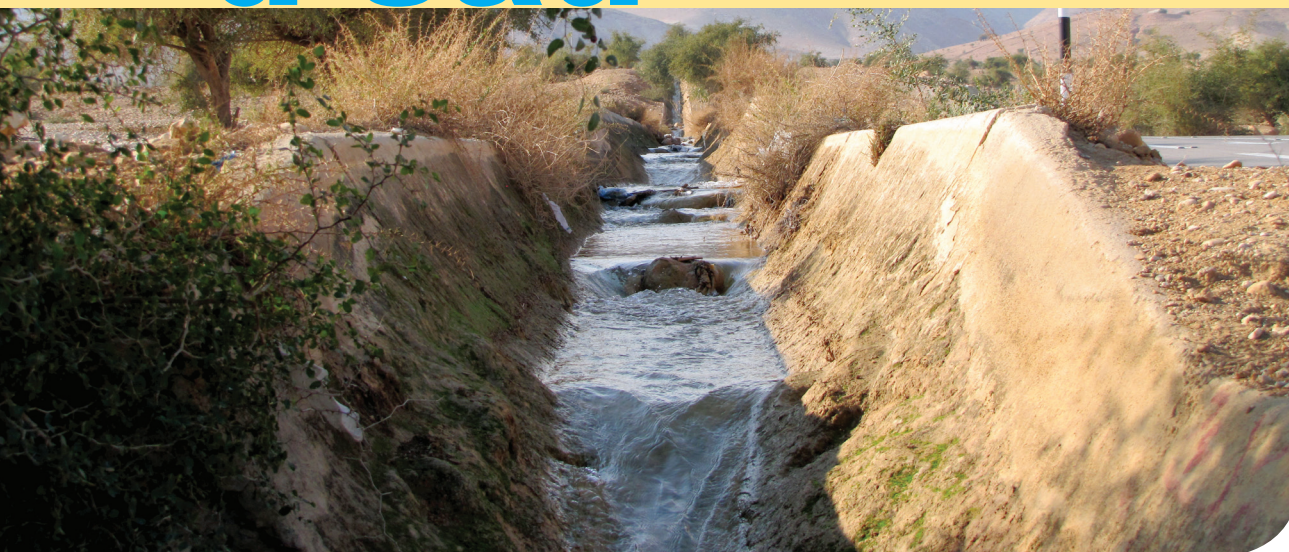


Restrictions d'eau



MA'AN Development Center

1
F
a
c
t
s
h
e
e
t
1



- **0** : Nombre de litres d'eau provenant du Jourdain accordé aux Palestiniens depuis 1967
- **140** : Nombre de stations de pompage détruites par Israël depuis 1967
- **44** : Nombre de citernes et de systèmes de collecte d'eau de pluie détruits par Israël dans la zone C entre janvier 2009 et août 2011
- **660** : Différence en pourcentage de consommation d'eau entre colons israéliens et Palestiniens vivant dans la vallée du Jourdain
- **40** : Part des dépenses en pourcentage dépensé pour la provision en eau par les communautés de bédouins
- **30** : Litres d'eau consommés quotidiennement par un habitant de la ville palestinienne de Tubas
- **401** : Litres d'eau consommés quotidiennement par un habitant de la colonie israélienne de Beka'ot

Dès le début de l'occupation israélienne en juin 1967, le gouvernement israélien a collaboré avec les militaires afin de prendre le contrôle des vastes ressources en eau des territoires Palestiniens occupés. Et il n'y a pas de région où l'eau représente un enjeu aussi important et essentiel que la vallée du Jourdain. L'allocation discriminatoire des ressources, en Palestine en général et dans la vallée du Jourdain en particulier, est non seulement contre le droit international mais joue également un rôle majeur dans la stratégie d'occupation d'Israël et nuit considérablement à la vie des communautés palestiniennes.

Accès restrictif à l'eau :

- Environ **313.000** Palestiniens, de 113 communautés, ne sont pas connectés à un réseau d'approvisionnement en eau et **42.000** n'ont accès qu'à moins de **30 litres** d'eau par jour par personne, ce qui les rend particulièrement vulnérables et proches du standard minimum que recommande l'OMS pour éviter des épidémies massives.
- Depuis 1967, le nombre de puits opérationnels a dramatiquement chuté, passant **de 774 à seulement 328** en 2005, cela étant dû aux démolitions ou confiscations des pompes à eau. De plus, Israël a totalement interdit aux Palestiniens d'utiliser le fleuve du Jourdain pour y puiser de l'eau.
- De 2009 à août 2011, **44** citernes et structures de collecte d'eau de pluie en zone C ont été démolies, affectant **13.602** Palestiniens, déplaçant **127** personnes dont **104** enfants.



Etude de cas : le village de Ras al-Auja et la colonie de Yitav : la lutte pour l'eau

Pendant la deuxième Intifada, Israël a construit de multiples puits exclusivement pour les colonies de Yitav, Vered Yericho, Niran, Na'ama, et Rimmonim. Ces puits extrêmement profonds qui fournissent de l'eau sans limite aux colons ont asséché les ressources naturelles des Palestiniens. A Ras al-Auja, village palestinien situé en zone C, les sources naturelles ne fournissent de l'eau que durant trois ou quatre mois. Le reste de l'année, les sources sont complètement asséchées.

Comparés aux bédouins, les colons de Yitav n'ont pas besoin d'une grande quantité d'eau pour leurs modes de vie, Yitav n'ayant pas développé une agriculture intensive. Néanmoins, les colons paient presque huit fois moins que les bédouins concernant leur approvisionnement en eau. L'Etat d'Israël continue de monopoliser toutes les ressources naturelles et nie constamment le droit des Palestiniens d'accéder aux grands puits réservés exclusivement aux colons.

Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau s'est envolé ces dernières années, augmentant de 101-153% dû à encore plus de restrictions depuis 2000. Puisque de nombreux Palestiniens ne sont pas reliés à un réseau d'approvisionnement en eau, ces derniers sont obligés d'acheter de l'eau sous forme de réservoir auprès de la compagnie israélienne Mekorot à des prix très élevés. Alors que le prix normal pour un mètre cube d'eau en provenance d'un réseau d'approvisionnement est de 2,6 ILS, cette compagnie fait payer le mètre cube d'eau entre 14 et 37,5 ILS.

Les familles de bédouins dépensent environ 40% de leur revenu en provision en eau, tandis que les familles qui dépendent exclusivement des citernes d'eau dépensent quant à elles la moitié de leur revenu. En comparaison, les colons dans la vallée du Jourdain dépensent 0,9% de leur revenu en provision en eau.

Colonie israélienne	Village/Communauté palestinienne
Yitav (317)	Ras al-Auja (30)
Argaman (411)	Zbeidat (81)
Mechola (386)	Ein al-Beida (117)
Niran (433)	Al-Auja (82)
Ro'l (431)	Al-Hadidiya (20)

Tableau comparatif d'allocation en eau entre les communautés palestiniennes et les colonies israéliennes (en litres, par jour, par personnes)

Le droit international :

La politique israélienne concernant l'eau est fondamentalement et ouvertement discriminatoire, violant clairement de nombreux traités et accords internationaux desquels Israël est signataire :

- **La résolution 181 des Nations Unies de 1947** qui a mené à la création d'Israël qui affirme « *la possibilité, pour les deux Etats [Israël et la Palestine] et pour la Ville de Jérusalem d'utiliser, sur une base non discriminatoire, les eaux et les sources d'énergie* »
- **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**, en particulier l'article 6 qui consacre le droit à la vie
- **Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques** qui dispose que « *tous les peuples peuvent disposer librement de leurs richesses et de leurs ressources naturelles* »
- **La quatrième Convention de Genève**
- **La Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale**, la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**, la **Convention relative aux droits de l'enfant** et le **règlement de La Haye** qui interdisent explicitement la discrimination raciale et l'usage abusif ou l'exploitation de ressources naturelles d'autres Etats ou entités.